

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A UN AGENT MUNICIPAL
TITULAIRE RESPONSABLE DE SERVICE - SIGNATURE DES DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS COMPTABLES

N°2023-286

Le Maire de la Commune de MELESSE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-19, par lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement et la continuité des services, d'assurer un complément de délégation de signature à Monsieur Karl-Emmanuel DEFRANCE, agent titulaire de catégorie A au grade d'attaché territorial, responsable du Pôle Moyens et Ressources, portant sur les engagements de dépenses, jusqu'à 2 000 euros.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire de Melesse, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Karl-Emmanuel DEFRANCE, responsable du Pôle Moyens et Ressources pour :
- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 2 000 euros.

ARTICLE 2 : La présente délégation prendra effet à compter de la notification du présent arrêté à Monsieur Karl-Emmanuel DEFRANCE. Elle prendra fin dans le cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu en mars 2026.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Aubin d'Aubigné sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine) pendant un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa notification.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, situé à Rennes,
- Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Aubin d'Aubigné,
et sera notifiée à Monsieur Karl-Emmanuel DEFRANCE.

Affiché à Melesse le 27 septembre 2023

Le Maire,
Claude JAOUEN



A Melesse, le 26 septembre 2023

Le Maire,
Claude JAOUEN

